INFOS sur la PROSPECTION D'HYDROCARBURES en VAUCLUSE

Nous avons appris qu'une demande de permis de recherche d'hydrocabures (pétrole, gaz de schistes...) avait été déposée par la compagnie **Tethys oil** pour une zone dite «Zone Auzon», comprenant en son centre notre ville de Mazan. La polémique fait rage autour de l'extraction sur le territoire national des gaz de schistes et autres hydrocarbures, et en particulier sur les conséquences environnementales de cette exploitation ; fidèle à ses statuts, l'Association des Garrigues n'a pas vocation à s'engager dans cette polémique, mais se doit d'informer ses adhérents sur des projets potentiellement porteurs de nuisances : il y a près de 40 ans, l'Association a été créée autour du refus de voir s'implanter une activité polluante sur le quartier.

Bien évidemment, **Tethys oil** qui va investir des millions d'euros en recherches a probablement de bonnes raisons de penser qu'elle va trouver des hydrocarbures, et donc en extraire, peut-être pas loin de chez nous.

Pour en savoir plus, nous vous conseillons de visiter le site du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie:
http://www.developpement-durable.gouv.fr/Auzon.html

Vous y trouverez la carte commentée ci-dessous, avec le tracé de la zone de prospection «Auzon» (650 Km^2) sollicitée par Tethys oil**.** On peut aussi y trouver la liste des permis déposés et accordés, ainsi que la description des méthodes utilisées par les pétroliers et des nuisances qui peuvent en découler.

Pour ceux qui s'intéressent dans le détail aux aspects environnementaux et techniques de l'exploration et des forages, voir dossier de Tethys Oil sur : http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/84-Notice-impact-Auzon.pdf

Toutefois, tout ça n'est pas pour demain car le permis «Auzon» n'est pas accordé à ce jour, et la phase de prospection doit durer 4 ou 5 ans après obtention du permis (arrêté ministériel) ; de plus le Conseil Général vient de voter à l'unanimité une motion *«pour signifier son refus de permis de recherche d'hydrocarbures en Vaucluse et demander la révision du code minier. Bref pour dire non au gaz de schiste que ce soit pour l'exploration, la recherche ou l'exploitation»* (in Le Comtadin n°3554 du 27/09/2012).

Il convient néanmoins de préciser que cette motion n'a qu'une valeur consultative, car un Conseil Général ne peut pas s'opposer à un arrêté ministériel.

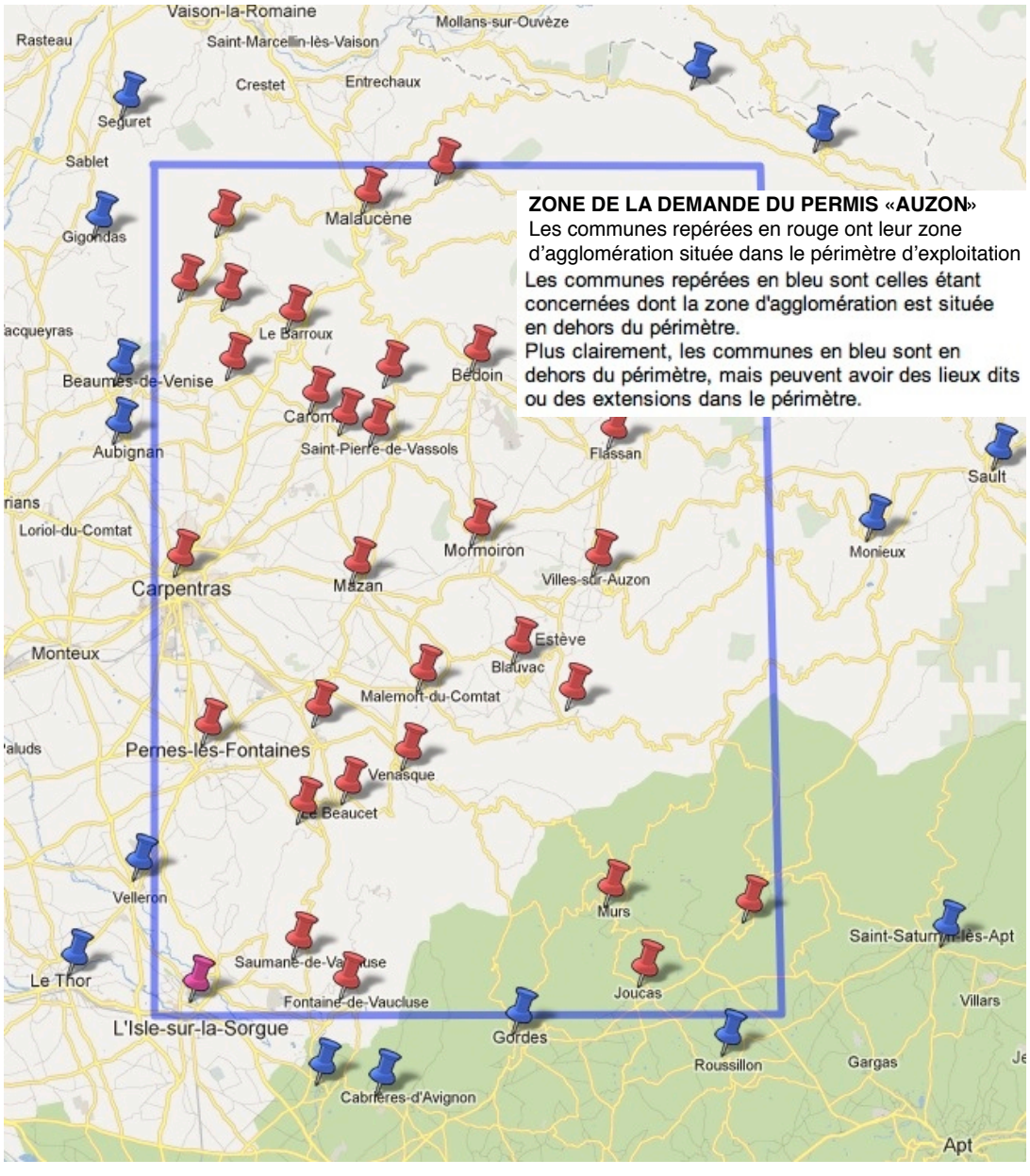

ZONE DE LA DEMANDE DU PERMIS «AUZON»
Les communes repérées en rouge ont leur zone d'agglomération située dans le périmètre d'exploitation
Les communes repérées en bleu sont celles étant concernées dont la zone d'agglomération est située en dehors du périmètre.
Plus clairement, les communes en bleu sont en dehors du périmètre, mais peuvent avoir des lieux dits ou des extensions dans le périmètre.

Le collectif «auzon sans gaz de schistes» organise des réunions d'information sur ce sujet :
24 octobre = Pernes, salle des Augustins à 18h
25 octobre = Mazan, Hôtel de Ville à 18h